## Sujet de préparation

## **Enoncé**

### SARL L'ESSENCE DE VIE

## Liste des pièces du dossier

Enonce du cas : Document présent

Fichier Excel pour réalisation des bulletins

Convention collective de l'entreprise.

# Les travaux à réaliser

Vous êtes « Gestionnaire de paie » en charge du dossier de la « SARL L'ESSENCE DE VIE »

Il vous est demandé d'accomplir le travail suivant : :

#### Elaboration des bulletins de paie du mois de mai

Durée : Comptez 4 heures de travail

### Connaissance générale de l'entreprise

En N-14 Madame Germaine DUMONT crée la SARL **L'ESSENCE DE VIE** dont elle devient gérante en détenant 30% des parts, son conjoint détient 15% des parts et n'a pas d'activité dans la société.

Les autres associés n'ont pas de liens familiaux avec la gérante et n'exercent pas d'activité dans l'entreprise. Germaine DUMONT n'a pas de contrat de travail.

L'horaire des salariés est de 7 heures par jour du lundi au vendredi inclus.

L'activité consiste en la fabrication et la commercialisation d'huiles essentielles

Les retenues pour arrêts de travail sont calculées en jours réels

#### Les salariés

Nom	Prénom	Contrat	poste	Classification	Position	Date entrée
DUMONT	Germaine		Gérante de la SARL	Mandataire	Cadre	01/01/N-14
LAMBERT	Christine	CDI	Contremaitre	4	Cadre	01/10/N-6
SALVI	Rénata	CDI	Vendeuse	1	Non cadre	01/12/N-3
SMITH	John	CDI	Producteur	2	Non cadre	01/09/N-9
WINCKERT	Claudine	CDI	Commerciale	3	Non cadre	01/07/N-7

#### Les salaires

Nom	Prénom	Coefficient hiérarchique	Composants de salaires	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai
DUMONT	Germaine	600	salaire de base	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000
DOMONT	Germanie		prime					6 000
LAMBERT	Christine	305	salaire de base	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000
		prime						
SALVI	Rénata	100	salaire de base	1 650	1 650	1 650	1 650	1 650
SALVI	Renata	100						
SMITH	CNAITH		salaire de base	3 700	3 700	3 700	3 700	3 700
SMITH John		280	Prime exceptionnelle					1 000
WINCKERT	Claudine		salaire de base	2 500	2 500	2 500	2 500	2 500
WINCKERT   Claudine   200		Commissions / ventes	800	1 250	1 050	2 200	600	

#### Les mutuelles et particularités de salaires

MUTUELLES			Autres particularités de salaire			
Nom	Nom Prénom Mutuelles Personnes à charges		Nom	Prénom	Particularités	
DUMONT	Germaine	2 adultes et 2 enfants	DUMONT	Germaine	Prévoyance de 1.5%/TA	
LAMBERT	Christine	2 adultes	LAMBERT	Christine	20 Titres repas de 7€ pris en charge à 60% par l'employeur	
SALVI	Rénata	1 adulte et 1 enfant	SALVI	Rénata	18 Titres repas de 7€ pris en charge à 60% par l'employeur	
SMITH	John	Dispensé	SMITH	John	Carte transport en commun domicile – entreprise = 62 €	
WINCKERT	Claudine	1 adulte	WINCKERT	Claudine		

Rénata SALVI prend le solde de congés payés restant dû sur la période de référence du 1/12/N-2 au 31/5/N-1. Salaire de référence de cette période : 12 mois de salaire brut de 1 600 € + une prime de productivité de 1000 € et une prime exceptionnelle de 800 €.

L'état de ses congés est calculée ainsi : Dû sur la période du 1/12/N-2 au 31/5/N-1 : 30 jours ouvrables. Sur ces 30 jours, 24 jours ont été pris durant l'été N-1. L'indemnité de congés versés pour ces jours a été calculée sur la base du maintien de salaire soit 1 600 /26 j \*24 j = 1 476.92 €.

### Les heures de travail du mois de mai N

	germaine	Christine	Rénata	John	Claudine	
vendredi 1 mai		Férié, chomé et payé				
samedi 2 mai						
dimanche 3 mai	Présente					
lundi 4 mai	Présente	7	7	7	7	
mardi 5 mai	Présente	7	7	7	7	
mercredi 6 mai	Présente	7	7	7	7	
jeudi 7 mai	Présente	7	7	7	7	
vendredi 8 mai	Présente		Férié, cho	mé et payé		
samedi 9 mai						
dimanche 10 mai						
lundi 11 mai	Absente	9		Comerán	7	
mardi 12 mai	Absente	7	CONGES	Congés sans solde	7	
mercredi 13 mai	Absente	8H 45 min	PAYES	Janis Joiac	7	
jeudi 14 mai	Absente	7		7	7	
vendredi 15 mai	Absente	7		7	7	
samedi 16 mai	Absente					
dimanche 17 mai	Absente					
lundi 18 mai		9	7	7	7	
mardi 19 mai	Présente	5	7	7	7	
mercredi 20 mai	Présente	7	7	7	7	
jeudi 21 mai	Présente	Férié, chomé et payé		mé et payé		
vendredi 22 mai	Présente	7	7	7	7	
samedi 23 mai	Présente					
dimanche 24 mai	Présente					
lundi 25 mai	Congés		7	7		
mardi 26 mai	Congés	7	7	7		
mercredi 27 mai	Congés	7	7	7	MALADIE	
jeudi 28 mai	Congés	7	7	7		
vendredi 29 mai	Congés	7	7	7		
samedi 30 mai		9				
dimanche 31 mai	Absente					

Les retenues sur congés payés ainsi que l'indemnité de congés payés se calculent sur la base des jours ouvrables.

### Détail des cotisations prévoyance et mutuelle

	Taux salarial	Taux patronal	
Mutuelle	20 € / personne adulte et 15 € / enfant à charge	22 € / personne adulte et 18 € / enfant à charge	
Prévoyance cadres sur tranche 1		1.50%	

### Les autres variables en N

	Taux salarial
Coefficient de réduction générale de cotisations	0.3196
Plafond	3 428 €
SMIC horaire à partir de mai N	10.85 €
SMIC horaire à partir de janvier à avril N	10.57 €
Taux accident du travail	3.6%

### Les salaires minimum selon le coefficient

Coefficients hiérarchiques	Salaires de base minimum
100 à 150	SMIC + 1 € par point de coefficient
>150 à 200	SMIC + 2 € par point de coefficient
>200 à 300	2 000 € + 2.5 € / point de coefficient
> 300 à 400	3 000 € + 3 € / point de coefficient
> 400 à 500	5 000 €
> 500	6 200 €
Expl salaire de base minimum pour un coefficient 220	2 000 + (220 * 2.5) = 2 550 €

#### Les taux de prélèvement à la source :

Nom	Prénom	Taux
DUMONT	Germaine	12.50%
LAMBERT	Christine	8.50%
SALVI	Rénata	2.00%
SMITH	John	4.20%
WINCKERT Claudine		5.60%